EXTRAIT

*Des délibérations du Conseil général du Département de l'*Indre, *en surveillance permanente.*

Du 19 Août 1792, l'an 4.e de la Liberté.

UN Membre a proposé d'annoncer au Président de l'Assemblée Nationale, que le Conseil du Département, en ordonnant l'envoi et l'exécution des Loix des 10, 11 et 12 de ce mois, adhérait aux mesures prises par l'Assemblée Nationale, et comme elle, avait juré de maintenir de tout son pouvoir l'égalité et la liberté : il a fait lecture à l'Assemblée d'un projet de lettre à ce sujet.

L'Assemblée, sur ce oui le Procureur-général-syndic, en adoptant la rédaction, a arrêté qu'elle serait dans le jour adressée au Président de l'Assemblée Nationale, et livrée à l'impression, et pour être envoyée officiellement aux Districts et Municipalités de son ressort, et adressée aux 83 Départemens.

Signé, L. CRUBLIER, Président.

GUÉRINET, Secrétaire-Général.

THE L. WESLEY LIBRARY

COPIE

*De la lettre écrite à M. le Président de l'Assemblée Nationale, par le Conseil général du Département de l'*Indre.

Le 19 Août 1792, l'an 4.e de la Liberté.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

AU moment où nous avons reçu la Loi du 10 de ce mois, ne connaissant ni le principe ni le mobile des évènemens qui l'ont préparée, nous avons douté si elle ne portait pas atteinte à la Constitution. La loi nous prescrivait l'obéissance provisoire; nous y avons été soumis. Aussitôt que des détails certains nous ont mis à portée d'apprécier les évènemens des 9 et 10 de ce mois, nous n'avons vu que le triomphe de la liberté sur le despotisme, nous nous sommes empressés de transmettre les loix des 11 et 12 par des courriers extraordinaires, aux administrations qui nous sont subordonnées. Nos doutes, M. LE PRÉSIDENT, doivent prouver à l'Assemblée combien elle peut compter sur des hommes qui savent respecter leur serment. Nous applaudissons à toutes les mesures prises par l'Assemblée Nationale, et nous jurons avec elle de maintenir, de tout notre pouvoir, la liberté et l'égalité.

A CHATEAUROUX, chez A. NICAISSE, Imprimeur du Département de l'Indre. 1792.

f 27

Sin Registre